

Urbanisme - Juridique

De:
Envoyé: jeudi 26 octobre 2023 09:22
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: Aménagement d'une piste de luge estivale

Madame la commissaire-enquêtrice,

Je suis totalement contre le projet d'aménagement d'une piste de luge estivale sur rail pour les raisons suivantes :

-il me paraît aberrant de continuer, face aux difficultés climatiques qui s'annoncent, à déboiser "pour le plaisir" alors que l'inverse devrait être privilégié ;

-la faune, déjà mal au point, va être malmenée et voir ses espaces d'évolution encore rétrécis ;

-je ne pense pas que Chamrousse ait vocation à devenir un parc d'attraction ;

-je ne pense pas non plus qu'il y ait eu une étude économique sérieuse sur l'intérêt pour l'activité de la station d'un tel développement. Par exemple, je ne crois pas que la présence d'une luge sur rail soit susceptible d'augmenter le nombre et la durée des séjours dans la station. Au contraire, elle pourrait probablement faire fuir les touristes à la recherche d'une montagne "ressourçante".

Il est dommage que les édiles de la ville ne réfléchissent pas plutôt davantage à embellir la vision qui s'offre aux touristes, notamment l'été (verdissement des pistes, reboisement, amélioration du "look" de la station) et ainsi en faire une station attirante pour un séjour en montagne (à l'image de certaines stations suisse...).

J'espère donc que ce projet n'aura pas de suite.

Cordialement

Urbanisme - Juridique

De:
Envoyé: lundi 23 octobre 2023 12:27
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: Re: Enquête publique luge 4 saisons

A l'attention de Mme la Commissaire Enquêtrice

Bonjour,

J'attire votre attention sur l'in vraisemblable déroulement de cette enquête :

- Le dossier disponible au public n'était ni complet ni correct sur le site de la mairie pendant la première moitié de la phase d'enquête
- Les contributions reçues par voie électronique ne sont pas listées et disponibles au public sur le site de la préfecture (comme cela était prévu par l'arrêté d'enquête), et sont mises sur le site de la mairie avec beaucoup de retard (sous l'intitulé retour de mails). Les adresses mail des expéditeurs ne sont pas occultées.

Ces dysfonctionnements majeurs devraient logiquement vous conduire à reporter l'enquête, ou sinon pour le moins à donner un avis défavorable.

J'attends bien entendu que cette contribution soit immédiatement mise en ligne sur le site de la mairie.

Cordialement

Envoyé : samedi 21 octobre 2023 09:28
À : Enquete publique_Mairie de Chamrousse <enquete-publique@chamrousse.com>
Objet : Enquête publique luge 4 saisons

Bonjour,

Je m'étonne que mon mail ci-dessous n'apparaisse pas dans les contributions reçues :
http://www.mairiechamrousse.com/images/Retours_de_mails.pdf

Comment cela se fait-il ?

De plus, vous annoncez que :

"Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>"

Ce n'est pas le cas

Cordialement

Le 15/10/2023 à 09:5.

Bonjour,

Je constate qu'à ce jour le dossier n'est ni complet ni correct sur le site de la mairie :

1. **L'étude d'impact du projet** : <https://publuu.com/flip-book/255482/603075> n'est pas l'étude d'impact mais la réponse du maître d'ouvrage à la MRAe, et n'est pas téléchargeable. Rappelons que l'étude d'impact est un des documents fondamentaux d'une enquête publique.
2. **La réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAe** ; n'est pas la réponse du MO, mais un ppt d'examen conjoint avec les PPA

Le dossier est irrecevable en l'état. Il doit être complet et cohérent au début de l'enquête. C'est un motif fort d'avis défavorable et d'annulation devant le tribunal administratif.

En effet, il est inconcevable que des liens pointent vers des documents qui ne sont pas les bons, qui ne sont pas téléchargeables etc.

En conséquence, je demande le report de l'enquête, le temps que le dossier soit remis dans une forme correcte, lisible et compréhensible par le commun des mortels.

Cordialement

Urbanisme - Juridique

De:
Envoyé: dimanche 15 octobre 2023 09:52
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: Demande de report de l'enquête publique luge 4 saisons

Bonjour,

Je constate qu'à ce jour le dossier n'est ni complet ni correct sur le site de la mairie :

- **L'étude d'impact du projet** : <https://publuu.com/flip-book/255482/603075> n'est pas l'étude d'impact mais la réponse du maître d'ouvrage à la MRAe, et n'est pas téléchargeable. Rappelons que l'étude d'impact est un des documents fondamentaux d'une enquête publique.
- **La réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAe** ; n'est pas la réponse du MO, mais un ppt d'examen conjoint avec les PPA

Le dossier est irrecevable en l'état. Il doit être complet et cohérent au début de l'enquête. C'est un motif fort d'avis défavorable et d'annulation devant le tribunal administratif.

En effet, il est inconcevable que des liens pointent vers des documents qui ne sont pas les bons, qui ne sont pas téléchargeables etc.

En conséquence, je demande le report de l'enquête, le temps que le dossier soit remis dans une forme correcte, lisible et compréhensible par le commun des mortels.

Cordialement

Madame Rabatel

Commissaire enquêtrice

De la part de

J'ai été propriétaire pendant plus de 25 ans d'un appartement dans la résidence du Vernon au Recoin de Chamrousse. Je ne le suis plus depuis 12 ans, mais je me rends encore régulièrement dans la commune.

Veuillez trouver ci-dessous mon avis sur l'Enquête publique préalable à l'approbation de la déclaration de projet « luge 4 saisons ».

1/ sur la forme

Les documents mis en ligne sur le site de la mairie de Chamrousse sous la rubrique enquête publique le sont sans aucune logique de classement, ni par ordre chronologique, ni par auteur, ni par thème.

Plus grave les dossiers suivants

1.1 L'étude d'impact du projet : <https://publuu.com/flip-book/255482/603075>

Ce document a été inaccessible jusqu'au 18 octobre. Constaté par moi-même, lorsque que je lançais le téléchargement, celui-ci était impossible. Je tombais su « Oops! » et c'est tout.

Cet état de fait est confirmé car ce jour avant le téléchargement il est indiqué

« Ces fichiers seront supprimés le 18/11/2023 à 08:52 ».

Sachant que **Swisstransfer** ne laisse les fichiers disponibles au maximum que 30 jours, on tombe bien sur la date du 19 octobre.

1.2 Schéma des procédures du projet non daté, sans auteur

1.3 Dossier de mise en compatibilité du PLU comprenant une notice explicative, le règlement graphique non daté

1.4 L'évaluation environnementale volontaire avec un sommaire de 260 pages qui en compte réellement 315 dont un certain nombre à l'envers.

1.5 Je note également l'absence de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de FRANCE

1.6 Enfin pour en finir avec la forme, des sigles, des abréviations non développés, incompréhensibles (CNDPF ?, CDPAF ? STECAL ? MRAe ?)

2/ Sur le fond

Malgré toutes les difficultés rencontrées à cause des éléments cités au paragraphe précédent, j'é mets tout de même un avis sur le fond.

2.1 **Projet d'intérêt général ???**

On note dans Présentation non-technique du projet par 5 fois que le projet serait « d'intérêt général ». Ce qualificatif me paraît tout à fait abusif, voire juridiquement contestable. Cf **Articles L102-1 à L102 du Code civil.**

2.2 Impact sur la flore

J'ai noté au paragraphe 1.3 du document Le dossier de déclaration de projet (dossier luge « 4 saisons ») « un défrichage direct d'une surface de 1 295 m² correspondant à la coupe rase des arbres présents sur les emprises de terrassements sans régénération et entraînant un changement de l'affectation du sol, ainsi qu'un défrichage indirect de 9 219 m² induit par la transformation de la forêt en piste de luge, tous en secteur non exploité pour la ressource en bois. »

Je suis très inquiet car on ne sait pas à quoi correspond un « défrichage indirect ».

J'ai bien constaté par ailleurs que les pins cembro et les pins à crochets seraient préservés, mais la majorité des espèces présentes sont des exemplaires non adultes de bouleaux, d'alisiers et des sorbiers, d'aulnes verts. Les deux premiers types d'espèces sont nécessaires à la nidification et à la nourriture des oiseaux, la dernière est un stabilisateur de sol fragile dans cet espace. Aucune indication sur leur devenir !

3.2 Impact sur la faune

Pour l'avifaune l'impact sur les espèces nicheuses est évalué, mais ce n'est pas le cas des oiseaux utilisant le site lors de migration. Ce sont pourtant pour nombre d'entre elles des espèces classées vulnérables au niveau national. Je ne prendrai pour exemple que la linotte mélodieuse, le sizerin flammé, (magnifique espèces) et les grives que j'observais tous les ans sur le site.

Quant aux chiroptères, nul doute que l'éclairage nocturne est incompatible avec leur présence.

3.3 Mesures compensatoires

Permettez-moi de douter de leur efficacité.

Une expérience antérieure dans le même secteur est édifiante.

En 1991, en collaboration avec la Mairie, sous la présidence de la fondation Alp 'Action présidée par l'AGHA KHAN, on plante 1 000 petits pins cembro. Opération médiatisée par la télévision avec banquet, discours des élus, etc.

En 1996, Gaëlle DELETRAZ dans le cadre de ses études à l'institut de Géographie Alpine, a eu comme sujet « l'impact des aménagements sur la dynamique de la cembraie de Chamrousse ».

Elle a observé que 79 % des pins plantés étaient blessés ou morts !

A ce jour, je pense que s'il en reste moins de 10.

3/ Conclusion

Vu toutes les insuffisances précitées, je suis opposé à la réalisation de ce projet,

A un moment où la presque totalité des communes de France se lancent dans des programmes de boisement ou de reboisement pour ralentir les effets du changement climatique, Chamrousse s'engage au contraire dans un projet exigeant un déboisement. Je suis extrêmement déçu

car par ailleurs la municipalité fait preuve d'une sensibilité certaine aux problèmes environnementaux : mise en place d'un garde vert sur l'Espace Naturel Sensible « Achard, Arselle », présidence d'un comité de pilotage dudit ENS qui fait un travail très important et sérieux, mise en place d'une « commission environnement », etc.

Dans ce contexte j'ose espérer que l'enquête publique conclura sur un avis défavorable au projet.

Cordialement

Le 20 octobre 2023

Urbanisme - Juridique

De:
Envoyé: vendredi 20 octobre 2023 11:46
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: projet luge 4 saisons

bonjour madame le commissaire enquêteur,

voici mon avis quant au projet cité en référence :

Tout d'abord, je tiens à signaler qu'il est très difficile de s'y retrouver dans les documents fournis. Cela ne me paraît pas normal quand on doit donner son avis à partir de pièces officielles. Des annexes sont manquantes, des documents à l'envers etc...

Le projet se situe actuellement en zone naturelle, boisée où il n'est pas possible d'apporter des aménagements. Cela impose une mise en conformité du PLU.

Pour se faire, le projet luge 4 saisons doit être déclaré "projet d'intérêt général".. L'intérêt général est plus que discutable, largement développé mais peu convaincant pour différentes raisons :

- Un projet ouvert 5 mois par an ne me semble pas pouvoir être qualifié de « 4 saisons ». il y a déjà une piste de luge hivernale à gauche du projet. On construirait donc pour seulement 2 mois supplémentaires ?
- L'intérêt économique n'est pas prouvé à travers une étude financière.
- L'intérêt écologique est désastreux : destruction d'une forêt en abattant plusieurs arbres (mais le nombre n'est pas précisé, on peut se rendre compte qu'il y en aura beaucoup en zoomant sur la page 11 de la PIÈCE 1 « programme de construction ». Il est écrit dans ce même programme, même page ; "défrichage direct : 1295m², défrichage indirect : 9219m²".
- l'esthétisme de l'entrée de Chamrousse 1650 serait mis à mal.
- les nuisances sonores ne sont pas abordées.

Pour ces différentes raisons, je suis opposée à ce projet.

Cordialement,



Sans virus. www.avast.com

Urbanisme - Juridique

De:
Envoyé: vendredi 20 octobre 2023 09:37
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: Enquête publique luge 4 saisons sur rail : avis défavorable.

Je donne mon avis en tant qu'habitante de la région fréquentant régulièrement la station de Chamrousse pour des activités de loisirs et de détente en hiver et, dans une moindre mesure, en été.

Je partage l'avis émis par l'ADHEC.

Une luge sur rail est moins attractive qu'une piste de luge où les lugeurs sont à la manœuvre. De plus il s'agit d'une activité généralement plus onéreuse. C'est le genre d'attraction qu'on pratique au mieux une fois pour voir, et à laquelle on ne revient plus ensuite.

Au contraire d'une glisse libre, pleine de surprises, qu'on a plaisir à faire et refaire.

D'ailleurs il existe déjà une activité semblable, la grande tyrolienne :

sensations de glisse sur rails, prix non abordables pour de nombreuses personnes, fort impact visuel de l'installation.

En ce qui me concerne, ce que je recherche l'été c'est la fraîcheur et l'ombre, une faune et une flore préservées. Je trouve que la station de Chamrousse manque déjà d'arbres et de bosquets. Pour moi la priorité afin d'augmenter l'attractivité de la station en dehors des périodes d'enneigement est de revégétaliser et redonner de la place au couvert arboré aux abords des lieux de villégiature ainsi que le long des sentiers du bas de la station.

Cordialement.

Urbanisme - Juridique

De:
Envoyé: mardi 17 octobre 2023 13:31
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: Projet de construction d'une luge 4 saison

Madame, monsieur,

Suite à l'enquête publique en vue de la construction d'une luge 4 saison à Chamrousse je me permet de vous faire part de mon avis défavorable concernant ce projet.

Je viens régulièrement à Chamrousse. J'apprécie beaucoup l'ensemble du site, particulièrement la nature et sa formidable biodiversité tout comme l'authenticité de la station. Le flocon vert de la station est un indéniable plus pour ma famille et moi-même.

L'impact environnemental, financier et esthétique qui iraient de pair avec la mise en œuvre de ce projet de luge me semblent très douteux.

Je vous serai très reconnaissant d'essayer de trouver une alternative plus conforme aux enjeux environnementaux, climatiques et moins onéreuse pour la commune.

Cordialement

(Habitante occasionnelle de Chamrousse)

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Urbanisme - Juridique

De:
Envoyé: dimanche 15 octobre 2023 09:59
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: Enquête publique luge 4 saisons : contre-proposition

Bonjour

Je comprends parfaitement et soutiens les projets permettant de diversifier les activités touristiques de la commune tout au long de l'année, tout en respectant l'environnement naturel exceptionnel du site. Je ne veux pas de projets de type « Luna Park ».

De plus, dans un environnement financier tendu, il faut s'interroger sur les priorités (par exemple piscine publique dont le manque est criant) et privilégier les solutions au moindre coût.

C'est pourquoi, je propose de réaliser la piste de luge en auge de la façon suivante :

- Utilisation du tracé de la piste de luge actuelle (depuis le haut jusqu'en bas du télésiège des Gaboureaux),**
- Piste en auge enterrée, les côtés hauts de l'auge affleurant au niveau du terrain naturel,**
- Piste recouverte de neige en hiver, permettant l'utilisation des luges actuelles en saison hivernale,**

Les avantages de cette solution sont :

- Pas de nouvel équipement, pas de défrichage d'un espace nouveau, coût réduit, pas de modification du fonctionnement hivernal, luge d'été plus attractive, du fait d'un fonctionnement non guidé demandant un pilotage par l'occupant. Il devra être mis en œuvre un moyen technique pour éviter les ruissèlements.**

Urbanisme - Juridique

De:
Envoyé: mercredi 25 octobre 2023 11:32
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: 100% D'accord

Oui cette piste de luges est nécessaire pour dynamiser nôtre station et diversifier l'offre hors skis

Urbanisme - Juridique

De:
Envoyé: mercredi 25 octobre 2023 12:02
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: je suis pour

En tant que résident permanent à Chamrousse, un grand OUI pour le projet de luge 4 saisons

Merci,

Urbanisme - Juridique

De:
Envoyé: mercredi 25 octobre 2023 18:56
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: Piste de luge Chamrousse

Bonjour

Je suis très favorable à la création d'une piste de luge 4 saison, qui permettra à mes clients de compléter leurs activités de loisir sur la station.

Enquête publique préalable à l'approbation de la déclaration de projet « Luge 4 Saisons » emportant Mise en compatibilité du PLU de la commune de Chamrousse.

Je vis à Chamrousse depuis 50 ans. J'y ai travaillé une trentaine d'année au Centre Montagnard de Bachat Bouloud. Aujourd'hui j'y suis à la retraite depuis 10 ans déjà.

Je suis également un élu municipal depuis bientôt 30 ans de mandat.

Je veux tout d'abord rappeler l'objet de la présente enquête publique :

La mise en compatibilité du PLU (Création de deux STECAL) pour la déclaration de projet d'une « Luge 4 Saisons »

Cela étant, à la lecture des avis aujourd'hui déposés, je me dois d'y apporter mes commentaires.

Je reviens sur mon expérience personnelle, et sur mes responsabilités d'élus d'hier et d'aujourd'hui.

NON, Chamrousse n'a pas vocation à devenir un « Parc d'Attraction » ! Chamrousse est un village support de station. Station de tourisme hiver-été et qui tient à le rester.

Ais-je l'impression d'avoir participé à la dégradation de notre environnement d'une manière rédhibitoire durant toutes ces années passées à Chamrousse, j'affirme sans ambages.....NON ! Ma contribution pendant toutes ces années a été la recherche constante d'un équilibre entre la réalité économique de notre station et la préservation de notre cadre de vie. Equilibre toujours contestable bien entendu et on peut infiniment en débattre.

Aujourd'hui, à l'heure du réchauffement climatique, où on nous annonce un avenir avec des hivers sans neige et des étés de plus en plus chauds, Il nous faut donc mettre en place des équipements de diversification de nos activités hiver-été. Ce qui sera le cas du projet « Luge 4 Saisons ». Pour rappel, ce projet est porté financièrement par la Régie de Remontées Mécaniques de Chamrousse.

Nous voulons continuer de vivre et de travailler à Chamrousse....ceci est : L'INTERET GENERAL !

Attractivité et diversification, ce sont les trajectoires obligatoires à suivre pour les élus d'aujourd'hui et de demain pour la survie de Chamrousse.

Les choix devront toujours être débattus, mais les responsabilités et les décisions devront être affirmées et assumées.

C'est pourquoi je dis OUI au Projet « Luge 4 Saisons » au Recoin et conséquemment OUI à la mise en compatibilité du PLU de Chamrousse.

Urbanisme - Juridique

De: " " "
Envoyé: dimanche 29 octobre 2023 10:46
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: Luge 4 saisons

Madame bonjour,

Après lecture du dossier, ce projet me paraît tout à fait pertinent.

Il élargira l'offre de loisirs, notamment en été, sans défigurer la montagne
Le choix de ce type de luge (sur rail) permettra à un large public d'y accéder.

Bien cordialement,

Urbanisme - Juridique

De:
Envoyé: dimanche 29 octobre 2023 16:53
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: Avis à ajouter dans l'enquête publique Luge 4 saisons

Madame la commissaire-enquêtrice,

Ayant un chalet familial à Chamrousse, je fréquente la station depuis mon plus jeune âge, et ceci en toutes saisons.

Le projet va à l'encontre de l'intérêt général bien compris en endommageant le patrimoine naturel. S'implantant dans une forêt, la seule existante sur le Recoin, il condamnerait celle-ci à un simple décor, la faune qu'elle abrite serait délogée, espèces protégées comprises.

En l'état il s'agit de nouvelles surfaces impactées et d'une extension du domaine skiable, alors que celui-ci est déjà sans cesse impunément raboté au bulldozer et la pelleteuse par la régie de Chamrousse. Un projet de luge 4 saisons pourrait être envisageable sur des secteurs déjà remaniés.

Ce projet procurerait une agitation sonore et visuelle dès l'entrée de la station alors qu'on vient chercher le calme en dehors de la saison hivernale. La gare en aval tout près du télésiège alourdirait l'entrée de la station avec des bâtiments massifs peu identifiables. Rajouter à cela le tunnel suspendu et la forêt lacérée... Welcome to Chamrousse !

Je n'ai pas trouvé dans la présentation du projet comment les clients rejoindraient l'embarcation pour leur tour de luge. Faudrait-il un aménagement supplémentaire pour cela, créer une route carrossable dans la forêt ?

Il semblerait en revanche judicieux d'investir davantage le site exceptionnel de la nouvelle retenue collinaire de Roche Béranger, que ce soit comme solarium, pour les sports nautiques, voire la baignade, ou tout simplement comme un lieu de détente et de contemplation, un endroit convivial qu'on ait envie de retrouver.

Aucun document de l'enquête publique, dont l'avis du public, n'est affiché sur le site de la préfecture de l'Isère.

Sincères salutations,

Objet: enquête publique sur le projet de luge 4 saisons

Madame la Commissaire,

J'ai découvert sur le site de la commune de Chamrousse le projet de luge 4 saisons sur rail qui pourrait être implanté dans cette station, que je fréquente très régulièrement en tant que voisin, skieur et montagnard.

Dans le contexte actuel de changement (je dirais même de basculement) climatique, je comprends et je soutiens le désir de la commune de développer des activités nouvelles qui pourraient en partie prendre le relais des "sports de neige" et maintenir tout au long de l'année une activité sportive et économique indispensable.

Par contre, les travaux d'un nombre croissant de scientifiques (dont je suis) montrent très clairement:

- que le climat se réchauffe beaucoup plus vite que ce qui était prévu jusqu'à présent par les modèles
- que nous vivons probablement un basculement irréversible plutôt qu'une évolution continue
- qu'espérer +2°C en 2050 n'est qu'une illusion; nous serons bien au dessus d'ici seulement quelques années.

Il ne s'agit donc pas d'un "petit" réchauffement auquel nous pourrions nous adapter en changeant nos "petites" habitudes à la marge, tout en continuant à disposer de la Nature et à lui imposer notre loi.

Dans ce contexte d'urgence absolue, il me semble essentiel:

- de préserver absolument la biodiversité, en contrôlant de façon drastique les pollutions sonores, lumineuses, en interdisant le défrichage et l'abattage d'arbres (et en particulier d'espèces remarquables et endémiques) ainsi que l'imperméabilisation des sols par création de nouveaux parkings par exemple.
- en priorisant la sobriété énergétique mise en danger par l'usage immodéré des engins mécaniques, de la circulation automobile, de l'éclairage...
- en prohibant toute modification de la topographie des sites, pouvant affecter l'hydrographie, avec les risques associés d'inondations et de glissements de terrain.

Le projet actuel de luge 4 saisons ne me semble pas respecter ces principes. S'il était réalisé, il est très probable que l'évolution climatique que nous vivons compromette à très court terme (quelques années) les bénéfices que ses concepteurs en attendent. Un projet alternatif doit être recherché pour trouver un compromis raisonnable entre l'attractivité de la station et sa préservation environnementale.

St Martin d'Uriage le 28 octobre 2023

Urbanisme - Juridique

De: [redacted]
Envoyé: vendredi 3 novembre 2023 10:47
À: Enquete publique_Mairie de Chamrousse
Objet: luge 4 saisons

A l'attention de Madame Rabatel, commissaire enquêtrice

Madame,

Propriétaire depuis près de 35 ans au Vernon, et ayant travaillé une vingtaine d'années sur la station, je me permets de vous soumettre mes réflexions sur le projet de luge 4 saisons.

Tout d'abord, le dossier n'est pas facile à exploiter : 858 pages difficiles à suivre : le classement n'est pas clair, des pages sont à l'envers, les numéros des sommaires ne correspondent pas à ceux des pages réelles, les cartes ne sont pas toujours lisibles ou légendées, des sigles sont non développés ; il faut attendre presque la fin du dossier pour savoir ce que représentent la MRAe, la CDNPS, la CDPENAF... abréviations qui ne sont pas employées régulièrement par le citoyen lambda.

De plus l'étude d'impact, partie majeure dans une enquête publique, n'a pu être téléchargée que le 18 octobre, ce qui ne laisse que 15 jours pour étudier correctement les 315 pages, alors que l'enquête est consultable durant un mois. Est-ce bien légal ?

Voici pour la forme du dossier.

A travers ce dossier assez confus, je peux émettre un avis sur le projet :

La diversification de la station face à l'aléa climatique est axée sur des activités extérieures, mais en aucun cas sur une découverte de la montagne. Le site presque naturel de la Croix a été dégradée par des installations telles que les tables de pique-nique et des panneaux de partout, sauf ceux des sentiers piétons. La luge 4 saisons, accueillera les visiteurs dès leur arrivée. Il s'agit bien d'un futur parc d'attraction pour le devenir de Chamrousse. A quand la grande roue ?

Cette luge, on l'appelle « 4 saisons » alors que les intersaisons à Chamrousse sont saisons mortes : la plupart des commerces sont fermés. La galerie commerciale de Roche Béranger ressemble à une ville fantôme. Les vacanciers ne vont pas louer une semaine à Chamrousse pour faire de la luge ou de la tyrolienne tous les jours. Je doute de l'intérêt général. D'ailleurs, cette luge ne fonctionnera pas en mai, octobre et novembre selon le dossier de l'enquête.

J'ai lu que le projet portait sur une luge monorail qui n'est pas utilisable en cas de pluie, neige ou gel.

Le défrichage direct 1295 m² et 9219 m² indirect ; pour mon calcul ce sont bien 10514 m² qui vont être défrichés ou déboisés. Les cembros seront sauvegardés : Il était temps ! Où sont les plantations de 1000 pins cembros sous l'égide de l'Aga Khan » et celles des

10000 plans mis en pépinières et plantés en 2000 et 2001 par la commune ? Cependant, pour le déboisement, il n'y a pas que l'exploitation forestière (qui est nulle sur Chamrousse), dont on doit tenir compte : les feuillus, les arbustes, les prairies font partie de la biodiversité qui abrite une faune importante liée à ces habitats. Encore une mise à nue des pentes. Je sais que Chamrousse veut ressembler aux grandes stations, avec que des champs de neige, sans arbres ni végétation, mais ce n'était pas la vocation première de cette station familiale.

A plusieurs reprises on parle de compensation de déboisement : une fois c'est 2 arbres pour un, une autre fois, 1 arbre pour chaque arbre abattu, et enfin 1.2 arbre pour 1 arbre. Quel est le bon chiffre ?

Dans ce dossier, il n'est pas fait mention de l'aspect financier, qui me semble un élément important. L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis défavorable le 13 mai 2022. Peut-on passer outre, ou un nouvel avis a été donné depuis, qui ne figurerait pas dans ce dossier ?

En plus de l'impact esthétique de l'entrée de la station, certains habitants du Vernon craignent les nuisances sonores qui seront engendrées par ce projet et comment y remédier ?

Pour toutes ces raisons je suis opposée à ce projet. J'aurai préféré des aménagements plus utiles pour les chamroussiens et vacanciers comme une piscine ou un centre de balnéothérapie.

Cordialement